

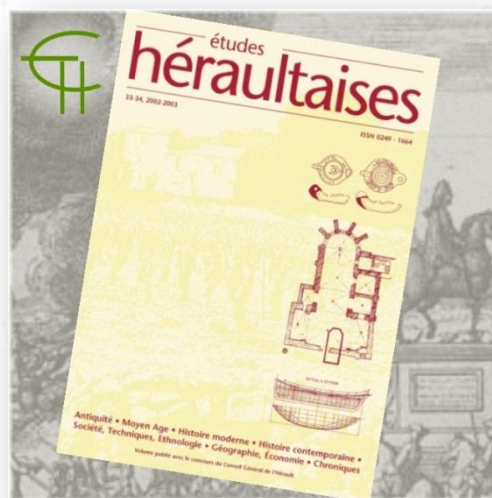
Article : **Hélène DÉBAX, La féodalité languedocienne, XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles.  
Serments, hommages et fiefs**



Auteur (s) : ..... *Jean-Claude HÉLAS*

Nombre de pages : ..... 4

Année de parution : 2003



*Hélène DÉBAX*

## La féodalité languedocienne, XIe- XIIe siècles.

### Serments, hommages et fiefs dans le Languedoc des Trencavel\*

Jean-Claude HÉLAS

Si je voulais faire vite je me contenterais de renvoyer le lecteur hésitant à l'admirable préface de Pierre Bonnassie : admirable préface d'un ouvrage non moins remarquable et désormais incontournable pour qui a besoin de découvrir la féodalité méridionale, d'en gommer les contre-sens longtemps entretenus et de soulever un large pan du voile qui la masquait.

S'appuyant, parmi d'autres, sur des sources laïques extrêmement riches, les unes inédites – comme le fastueux Cartulaire des Trencavel, le plus ancien d'Europe – les autres jamais exploitées dans ce sens – telle une série de documents parmi lesquels émergent le Cartulaire des Guilhem de Montpellier et le *liber Feudorum* des comtes de Barcelone – Hélène Débax bouleverse toutes nos connaissances (ou notre non-connaissance) de la féodalité en Languedoc. L'ouvrage qu'elle nous offre se subdivise en six chapitres qui s'articulent entre eux avec une rigueur exemplaire.

Dans le premier (p. 23 à 98), elle présente le cadre politique dans lequel se situe son étude ; or ce n'est pas à un simple état de la question, à une contemplation d'un décor maintes fois "ressassé" qu'elle nous convie, mais à une véritable relecture de l'histoire politique du Languedoc aux XIe et XIIe siècles. Afin de découvrir les liens qui unissaient les hommes durant cette période et de voir comment ces liens se tissaient ou se rompaient, il fallait préalablement, grâce à un travail patient et difficile sur les sources laïques qui seules le permettaient vraiment, découvrir chaque famille et en son sein chaque personnage afin de les remettre à leur place aussi bien dans le temps que dans l'espace. Ce n'était qu'à ce prix qu'il était possible de percevoir des hiérarchies de pouvoirs, des réseaux de relations. Ainsi considérée, l'histoire de la région s'articule autour de deux dates charnières : celle du milieu du XIe siècle d'abord ; les cent années qui la précèdent sont fort confuses, difficilement accessibles à l'historien et cependant capitales dans la mesure où elles voient s'effacer les grandes principautés post-carolingiennes au bénéfice des comtés et des vicomtés féodaux. C'est à ce moment-là que tout se noue et que l'on commence à voir émerger une féodalité languedocienne : les comtes de Toulouse-Rouergue et ceux de Carcassonne d'une part, les vicomtes et tout particulièrement les Trencavel d'autre part. Or entre 1050 et 1060, le Languedoc semble avoir traversé une grave crise politique : un état de guerre permanent et déjà ancien a conduit à des déchirements internes au sein des diverses

dominations, à l'effacement des dynasties comtales, à la montée en puissance des Trencavel et, profitant des événements, à l'arrivée des comtes de Barcelone dans le paysage languedocien lors de leur mainmise sur les comtés du Carcassès et du Razès (vers 1070). Ces changements dans les dominations territoriales et dans les rapports entre les hommes ne mirent pas fin pour autant aux conflits, bien au contraire ; c'est si vrai que l'époque recouvrant le long XIIe siècle a pu être qualifiée de " guerre de cent ans méridionale ", phénomène trop souvent minimisé par l'historiographie et qu'Hélène Débax a vigoureusement mis en relief. C'est d'ailleurs durant cette période – qui s'articule autour de la seconde charnière, celle de 1142 – que les Trencavel ont achevé leur montée en puissance avant de s'effondrer lors des débuts de la Croisade (1209). La date de 1142 marque en effet un grand tournant dans le jeu de bascule des vicomtes entre la maison de Toulouse et celle de Barcelone, dans ce que l'auteur appelle " les sinuosités des alliances des Trencavel " : ceux-ci se tournèrent alors beaucoup plus nettement vers Barcelone et les palinodies de Roger II au début de son règne n'ont que peu contrarié cette alliance qui se révéla être très bénéfique pour eux.

Dans ce premier chapitre d'histoire politique, Hélène Débax a pu, en utilisant, comme elle le dit, les Trencavel " comme fil conducteur ", non seulement reconstituer une partie de la mosaïque féodale mais aussi faire des propositions qui sont autant d'avancées importantes que le lecteur découvre au fil des pages. Elle a en particulier le mérite de s'être penchée sur les vicomtés, les grandes absentes des études et des thèses précédentes, et d'avoir apporté des éclaircissements sur l'origine des vicomtes. Parmi les autres avancées, je noterai simplement son insistance sur l'alliance traditionnelle, mais en général négligée par l'historiographie, de l'Aragon et des Trencavel. Tenir compte de cette constante éclaire d'un jour nouveau les relations de ces derniers avec les comtes de Barcelone.

Le décor planté, les acteurs cernés et mis en place, Hélène Débax pouvait enfin essayer de découvrir quels types de liens unissaient ces hommes. Elle disposait pour cela de très nombreux textes de serments qui allaient constituer son outillage de base : aux serments déjà connus, près de 170 disséminés dans un certain nombre de sources, venaient en effet s'ajouter les 320 serments du Cartulaire des Trencavel : serments de fidélité, serments féodaux, serments féodo-vassaliques allaient constituer les trois thèmes successivement abordés dans les trois chapitres suivants de l'ouvrage. Ainsi, à partir de ce triple aspect des textes, allait pouvoir se dégager

---

\* Hélène DEBAX, *La féodalité languedocienne, XIe- XIIe siècles. Serments, hommages et fiefs dans le Languedoc des Trencavel*, Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 2003, 407 p

toute une réflexion sur la fidélité d'abord, sur le fief ensuite et sur la vassalité pour terminer. Et au fil des pages, le lecteur voit émerger une authentique féodalité.

En se penchant en premier lieu sur les serments de fidélité (p. 99-141), Hélène Débax est parvenue à démontrer la spécificité de ces serments par rapport à tous les autres, spécificité tant chronologique qu'intrinsèque. Elle a établi une distinction nette entre les serments de fidélité et les sécurités jurées. Il était d'autant plus important d'opérer cette distinction que pendant longtemps une confusion a été entretenue entre les deux et a largement contribué au maintien de la thèse selon laquelle il y aurait eu absence de féodalité dans le Midi. Reprenant tout le débat historiographique, il apparaît alors à Hélène Débax, entre autres conclusions, qu'il faut renoncer au présupposé qui voudrait que le serment soit moins contraignant que l'hommage comme fondement des liens d'homme à homme, qu'il est stérile d'opposer systématiquement foi et fidélité et enfin que le serment est " une institution tout à fait opérante, et suffisante, pour fonder les relations sociales et politiques dans une société sans État " (p. 119). À partir de là, l'auteur en arrive tout naturellement à tenter de cerner ce qu'était le contenu des engagements et à se demander quelle pouvait être la nature des liens d'homme à homme ainsi créés. On se rend compte alors que foi et fidélité ne s'opposent pas ; bien au contraire, à la fin de l'évolution, la fidélité apparaît comme étant le respect de la foi, de la parole donnée. Ainsi, en créant un lien d'homme à homme, le serment est acte fondateur d'un ordre social. Il s'exprime par une série de rites dont Hélène Débax fait une excellente analyse ; et il s'avère que dans ce rituel des serments, à côté du geste "de la main dans la main", de la présence d'objets sacrés, c'est l'acte verbal – toujours sanctionné par un acte écrit – qui est l'élément essentiel.

Avec le chapitre sur les serments féodaux (p. 143-184), c'est tout le problème du fief qui se trouve posé. Or c'est au moment où des études récentes en arrivent – même pour les régions où la féodalité a toujours été considérée comme la mieux accomplie – à contester que le fief soit vraiment le moteur d'un mode d'organisation sociale, qu'Hélène Débax annonce qu'il est omniprésent en Languedoc et qu'il y revêt des formes extrêmement variées. Balayée l'idée si répandue que le Midi était le siège d'une société sans fief ! Celui-ci est si présent qu'il a fini, au XIIIe siècle, par contaminer toute la société et par envahir les structures mentales ; il sert de modèle à toutes sortes de contrats, son nom s'attachant tout autant à un château qu'à une tenure servile. Du même coup, divers liens personnels, tels ceux découlant de l'hommage servile, se sont créés en prenant comme référence la relation féodale. Jalonnant sa démonstration, deux problèmes fondamentaux avaient au préalable été posés par l'auteur et longuement discutés : d'une part celui des rapports qu'il pouvait y avoir entre le *castrum*, toujours mentionné dans les serments de fidélité, et le fief qui, lui, n'y figure jamais, et d'autre part celui concernant les reprises en fief qui apparaissent très souvent dans les actes. Là encore, les démonstrations sont, semble-t-il, convaincantes et les réponses fort claires : " faire prêter serment pour un château, et exiger la restitution, c'est instituer un fief, c'est exprimer le fief " (p.

162). Quant à aborder le problème de la reprise en fief, c'est du même coup poser celui de l'alleu. Le processus de reprise a souvent été considéré comme une spécificité méridionale. Hélène Débax émet à ce propos quelques réserves. Quoi qu'il en soit, la reprise en fief apparaît comme une des façons solennelles de reconnaître l'autorité supérieure d'un seigneur. Aussi est-il difficile, en Languedoc, de distinguer entre une première inféodation et une reprise : les deux démarches seraient des façons de s'insérer dans le réseau féodo-vassalique. De ce fait, la majorité des inféodations ne seraient pas de vraies donations dans la mesure où le vassal aurait déjà contrôlé depuis longtemps le fief qu'il est alors censé recevoir... Au terme de ce troisième chapitre, la conclusion s'impose à l'auteur mais aussi au lecteur : la société languedocienne des XIe-XIIe siècles est bien une société féodale ; elle est même féodalisée très en profondeur.

L'existence des réseaux de fidélité étant établie, l'omniprésence du fief étant attestée, tout le problème était, à ce niveau de la réflexion, de savoir s'il y avait un lien étroit, conscient et affirmé entre les deux, entre l'élément personnel et l'élément réel, lien que n'iaient les tenants d'un Midi non féodalisé, même quand ils reconnaissaient l'existence de la fidélité d'un côté et du fief de l'autre. Là encore, dans le quatrième chapitre sur les serments féodo-vassaliques (p. 185-231), le mérite d'Hélène Débax est d'avoir établi la corrélation entre les deux. Pour clarifier la question, elle a commencé par faire une étude du vocabulaire : *vassallus*, *homo*, *miles*, *fidelis*, *fevalis*, *senior*, *dominus*, *baro*, autant de termes pour lesquels il était nécessaire de discerner à quelles réalités ils renvoyaient, leur contenu ayant d'ailleurs pu fortement varier au cours des XIe et XIIe siècles. On se rend compte ainsi que, pour désigner la relation féodale, le mot "vassal" n'envahit vraiment les textes languedociens qu'après 1220 et que jusque-là, c'était celui d'"homme" qui était utilisé ; *homo* était alors synonyme de *fidelis* mais il pouvait aussi avoir d'autres sens, ce qui ne simplifie pas les choses ; et l'on retrouve ici la même contamination que plus haut avec, comme pour le fief, l'ambiguïté avec le servage. Quant au terme de *fevales* s'il lui arrivait de désigner de façon claire des vassaux, il connut lui aussi la même confusion dans la mesure où il s'appliquait surtout soit à des *milités*, soit à des paysans par rapport à leur seigneur. Il semble qu'il y ait pour nous moins de problèmes avec le vocabulaire attaché au groupe des seigneurs : si *baro* est assez peu employé dans les textes et qu'il l'est surtout dans un sens spécifique, désignant le groupe restreint des vassaux directs des grands, les termes de *senior* et de *dominus* sont très courants, tout à fait équivalents, renvoyant au seigneur d'un château, à n'importe quel niveau de la hiérarchie. Comme l'affirme l'auteur, les deux termes " s'insèrent, aussi bien l'un que l'autre, dans l'énonciation des réseaux de fidélité comme dans la description de l'univers castral " (p. 197).

Les relations entre les hommes étant ainsi établies selon des modalités féodo-vassaliques, restait à définir le contenu des engagements réciproques qui en découlaient. Nous nous rendons compte alors que la féodalité languedocienne n'a pas grand chose à envier à ce que les historiens ont, pendant longtemps, à tort ou à raison, qualifié de féodalité classique. Aide, conseil et albergue sont au cœur des obligations du

vassal et Hélène Débax peut reprendre à son compte pour le Midi ce qu'avait déjà affirmé G. Giordanengo : " le service militaire est la raison d'être première du fief " (p. 199). Les obligations du seigneur ne sont pas moins nettes ; il s'engage dans le lien personnel en termes symétriques de ceux des promesses du vassal : comme ce dernier il est tenu à une certaine forme d'aide et de conseil... Parmi les éléments traditionnels liés à la condition de vassal, restait à l'auteur, après avoir mis en évidence tout le poids du serment, de se demander ce qu'il en était de l'hommage et de l'investiture du fief. Il est clair que l'investiture n'est pas un rite méridional : le poids de l'écrit joue ici en sa défaveur ; inféodation et reprise en fief en tiennent lieu sur le parchemin. Quant à l'hommage, s'il n'est jamais mentionné dans les serments, il n'en est pas moins décelable à travers d'autres sources. Il existe donc bien, semble avoir été pratiqué assez fréquemment mais ne paraît pas, en Languedoc, indispensable à l'établissement du lien vassalique ; Hélène Débax n'y voit qu'une des façons possibles d'établir celui-ci, se demandant si là encore l'écrit ne primait pas sur le rite et ne constituait pas une garantie suffisante. Quoi qu'il en soit, preuve était faite de la présence en Languedoc d'un système féodo-vassalique tout à fait accompli et, du même coup, les fidélités multiples, comme partout ailleurs, n'ont pas manqué de poser des problèmes. Or si nous en croyons l'auteur, il semblerait que la région n'ait jamais eu recours à la ligesse ; cependant, à travers les actes, soit par l'utilisation d'un comparatif – du type : être "mieux" à quelqu'un – soit par de longues périphrases qui sous-entendent la ligesse sans jamais la nommer, transparait la notion de "seigneur prioritaire". Il semblerait donc que la "réserve de fidélité", telle qu'elle était pratiquée en France du Nord avant que ne se répande la ligesse, soit restée, dans le Midi, la solution adoptée lorsqu'il y avait nécessité pour quelqu'un de hiérarchiser ses engagements.

Ce qui, en Languedoc, rend encore plus floue la perception des chaînes de liens entre les hommes, c'est le double morcellement des pouvoirs : un morcellement vertical qui fait que de nombreux seigneurs, non résidants, sont amenés à déléguer l'administration de leur seigneurie, de leur fief, de leur *honor* à leurs "hommes" ; un morcellement horizontal d'autant plus poussé que la coseigneurie est une règle quasi générale dans le Midi et que le partage égalitaire lors des héritages est resté très pratiqué jusqu'à la fin du XIIe siècle. Tout cela fait que les serments se croisent et que l'historien a bien du mal à démêler l'écheveau, voire même à le percevoir. Il est pourtant bien présent, révélé comme jamais par le patient travail d'Hélène Débax. Et voilà battue en brèche, pour ne prendre qu'un exemple dans la bibliographie, la triple conclusion d'E. Magnou-Nortier : " Une fidélité sans support foncier, une féodalité sans support juré, une aristocratie sans vassaux " (dans *Fidélité et féodalité méridionale*, p. 479). En fait, c'est bien selon des modalités féodo-vassaliques que se sont structurés les ensembles familiaux du groupe aristocratique languedocien.

Les structures socio-politiques du Languedoc féodal ayant été révélées et analysées, il est apparu que, pris dans les réseaux du fief et de la foi jurée, les seigneurs ne cessaient de s'affronter, d'où la permanence des querelles entre grands

tout au long des XIe et XIIe siècles. Tant que les mécanismes régissant cette société n'étaient pas complètement mis en lumière, cet état de conflit incessant laissa à l'historien une impression d'anarchie totale. Pour Hélène Débax (chap. 5 : p. 233-267), la violence est bien partout, autant dans les textes (ceux des promesses, des serments...) que sur le terrain. La violence, oui ! L'anarchie féodale ? Pas pour autant ! Dans une société où les litiges sont omniprésents et où il ne peut être fait appel à une autorité supérieure assez forte pour imposer une solution juste, le conflit est l'état permanent des relations entre les grands ; à défaut d'État pour maintenir les équilibres, de corpus juridique pour dicter un verdict, un autre mode de fonctionnement doit être trouvé pour régler les désaccords ; la solution ne peut alors être que pragmatique. Ce n'est pas pour autant un critère d'anarchie, mais tout simplement un autre mode de régulation de la violence (ou des violences) dans une société qui fonctionne autrement : on ne cherche pas à découvrir qui est coupable mais seulement à trouver une solution qui soit acceptable par tout le monde afin que soit maintenu un équilibre de la société qui était momentanément menacé. Et comme en général personne ne voulait risquer de tout perdre dans une bataille toujours très hasardeuse, on finissait le plus souvent par préférer la recherche d'un accord entre soi ; pour cela, pour tenter de reconstituer le tissu social déchiré, ou qui risquait de l'être si les choses s'envenimaient, on avait recours à des médiations ou à des arbitrages. Je n'insisterai pas plus sur ces aspects que l'auteur développe longuement que sur la procédure ou sur la recherche des preuves. Ce qui est certain c'est qu'en observant cette manière de résoudre les conflits, c'est le réseau des liens personnels ainsi que le caractère contractuel de la société féodale qui, pour l'historien, se trouvent encore une fois mis en évidence. Les membres de cette société ne cherchent pas à faire triompher la justice mais seulement à rétablir la paix, à refonder des liens d'homme à homme qui avaient été pour un temps mis en danger.

Symétrique du premier sur le plan événementiel, le sixième et dernier chapitre vient couronner le tout (p. 269-325) : à travers l'histoire exemplaire des Trencavel, il illustre de manière concrète, et pour une des grandes principautés du Midi, la construction de réseaux d'interdépendance, les relations d'homme à homme, le fonctionnement du pouvoir, tels que les avaient révélés sur le plan théorique les analyses des quatre chapitres précédents. Hélène Débax montre d'abord comment la domination des Trencavel s'est établie sur de très vastes territoires comprenant, dans l'ordre de leur entrée en possession, les six vicomtés d'Albi, Nîmes, Béziers, Agde, Carcassonne et du Razès. Elle analyse ensuite la manière dont fut géré tout cet ensemble, avant de passer en revue les moyens et ressources dont disposaient les vicomtes pour exercer cette domination. Avec le temps, nous voyons peu à peu se construire une grande puissance ou du moins se mettre en place les éléments qui auraient pu permettre à plus ou moins longue échéance l'existence d'une grande puissance. Or on constate qu'au fur et à mesure qu'apparaissent des germes prometteurs, ils ne peuvent jamais se développer jusqu'à leur terme : la relative unité des possessions, maintenue durant les trois premières générations grâce à une gestion collégiale des biens, tant laïques qu'ecclésiastiques,

s'est ensuite dissoute dans les partages. L'exercice de la justice – incarnation du pouvoir banal dans ce qu'il a de plus fructueux dans le domaine financier et dans celui de la domination sur les hommes – aurait pu conduire à une réactivation de ce droit régalien fondamental : un tribunal vicomtal s'est bien mis en place peu à peu mais il n'a jamais eu le temps de devenir un tribunal souverain. De même, la réactivation des mouvements de paix au milieu du XIIe siècle, sous la forme de la "paix des princes", aurait pu être un catalyseur important dans la marche vers la recherche d'un pouvoir souverain, mais la part prise dans ce domaine par les Trencavel, si ce n'est en Carcassès-Razès, est toujours restée un peu marginale. Quant à la cour des vicomtes, elle fut, surtout à l'époque de Roger II, des plus brillantes : au départ instrument essentiel du pouvoir féodal et de la justice qui lui est liée, elle s'était peu à peu étoffée dans son personnel (proches fidèles et grands vassaux, mais aussi bayles, prévôts pour suppléer ceux-ci, quelques *ministri* et quelques sergents) et diversifiée dans ses fonctions ; les seigneurs de nombreux *castra* et aussi des troubadours s'y pressaient. Mais là non plus, l'évolution n'est jamais allée à son terme : pas de véritable administration, pas de réelle ébauche d'un gouvernement.

Hélène Débax considère cependant que les vicomtes étaient les plus forts "suzerains" féodaux de la région ; mais il ne sont restés que cela ! Et de poser alors la question clef : pourquoi ne sont-ils " jamais devenus des souverains " ? Pourquoi un véritable "État" n'a-t-il jamais pu voir le jour dans le Midi ? Partant du fait que toute souveraineté se bâtit sur un territoire et sur des sujets, elle apporte à cette double interrogation quelques éléments de réponse, ayant le mérite de ne pas tout mettre sur le dos des "grands méchants loups" venus du Nord mais de rechercher, dans le Midi même, les causes de l'échec de la constitution d'un État souverain en Languedoc. D'un côté, les Trencavel n'ont jamais fondé une principauté unique sur leurs six vicomtés ; ne pas avoir œuvré

pour dessiner les contours d'un territoire unifié apparaît comme une " faiblesse rédhibitoire " pour la construction d'un État. D'un autre côté, en ne contrôlant pas, ou en contrôlant fort mal les étages inférieurs de la pyramide féodale, en n'ayant qu'un pouvoir médiat sur l'ensemble des catégories sociales inférieures – donc en ne sachant pas "immédiatiser" la hiérarchie féodo-vassalique – ils n'ont pas su donner à leur pouvoir le caractère à la fois public et princier qui, de leurs protégés, aurait fait des sujets. Le vicomte n'a défini son pouvoir qu'en termes féodaux et vassaliques et il s'en est toujours tenu à cela. Les historiens pendant longtemps, en prétendant qu'il n'y avait pas de vraie féodalité en Languedoc et en s'étonnant que ce même Languedoc n'ait pas su créer un ou des États souverains, sont restés dans une impasse. Mettre en évidence la très forte "féodalisation" du Languedoc a au contraire permis à Hélène Débax de concilier les deux choses et d'affirmer que " c'est paradoxalement, une féodalité trop poussée, trop aboutie qui a empêché une évolution étatique en Languedoc " (p. 324). Deux dernières phrases résument fort bien cet apport révolutionnaire d'un ouvrage, austère certes, mais qu'enrichissent encore, en facilitant son accès, une série de cartes de la domination des Trencavel tout au long des XIe et XIIe siècles, des tableaux généalogiques des grandes familles de la région et une abondante bibliographie : " le vicomte n'a pas de territoire, pas d'État, pas de véritable administration : le pouvoir n'est pas réellement pensé en termes politiques, il ne peut donc pas être délégué, il ne peut être que partagé " et " l'évolution vers une principauté territoriale n'est pas allée à son terme, freinée sans doute par une féodalisation en profondeur de tous les rapports internes de l'aristocratie languedocienne " (p. 325).

Oui, décidément, après la thèse d'Hélène Débax, les chercheurs ne pourront plus considérer la société féodale du Midi, et sans doute même la féodalité occidentale dans son ensemble, avec le même regard.

Année de parution : 2003

AU SOMMAIRE DU VOLUME 2002-2003 n° 33-34



**HISTOIRE ANCIENNE ET MÉDIÉVALE :**

*Vivien VASSAL*, Le castrum de Montoulieu et le peuplement dans la vallée de l'Alzon au Moyen Âge ;

*Didier PAYA*, La « tour » de Valros, histoire et archéologie d'un édifice militaire médiéval dans le sud de la vallée de l'Hérault ;

*Jean LAFORGUE*, Le plafond peint de la salle Vinas du château d'En-bas à Poussan ;

*Sophie CLARINVAL*, Le plafond peint du château de Capestang.

**HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE :**

*Louis SECONDY*, Les religieuses au Vignogoul entre 1150 et 1975 ;

*Thierry LOCHARD*, Les promenades à Montpellier au XVII<sup>e</sup> et au début du XVIII<sup>e</sup> siècles ;

*Guilhem SECONDY*, Un microcosme de la société montpelliéraine : la confrérie des pénitents bleus de Montpellier ;

*Pascale ANDRÉ-PONS*, Les Annonces, Affiches et Avis Divers et le Journal de la Généralité de Montpellier : reflet du goût des montpelliérains à la fin de l'Ancien Régime ;

*Yvette PERIMON*, Un montpelliérain oublié : Frédéric Peysson, peintre, sourd-muet (1807-1877) ;

*Bernard DERRIEU*, L'avatar de la Vierge de Parlatges, Intervention du sculpteur Paul Dardé, en 1927, sur un retable classé monument historique ;

*Jean SAGNES*, Hommage à Robert Laurent (1808-2001).

**SOCIÉTÉ, TECHNIQUES, ETHNOLOGIE :**

*Alix AUDURIER-CROS*, *François MICHAUD*, Les jardins du château d'Ô à Montpellier, au XVIII<sup>e</sup> siècle : création et évolution entre 1722 et 1766 ;

*Jean-Louis VAYSSETTES*, Trois Vierges de faïence : réflexion sur un art biterrois oublié ;

*Jean-Claude RICHARD* et *Jean KNOTT*, La laveuse de laine et de filaments (1842), inventée par Etienne Semat (1787-1865) de Saint-Pons-de-Thomières (Hérault).

**CHRONIQUES, BIBLIOGRAPHIES :**

*Jean-Claude HELAS*, La féodalité languedocienne, XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles. Serments, hommages et fiefs dans le Languedoc des Trencavel ;

*Jean NOUGARET*, Archéologie médiévale, histoire de l'art. Bibliographie (2000-2003)

<http://www.etudesheraultaises.fr/>

